

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Discipline principale BA Musique et musicologie
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale musique et musicologie -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 A2 A3 Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	60
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours individuel
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
○ Développer une expertise approfondie dans la technique de la discipline choisie, permettant une exécution précise et expressive des œuvres musicales. ○ Acquérir une vaste connaissance du répertoire de la discipline choisie, couvrant différentes époques, styles et genres. ○ Cultiver une indépendance musicale et artistique, en intégrant les compétences nécessaires pour répondre aux attentes du milieu professionnel et gérer sa carrière de manière proactive et créative.	

5. Contenu et forme de l'enseignement	
Travail de la technique de la discipline choisie, du répertoire et de tous les styles. Les cours sont individuels, mais l'enseignement peut également faire l'objet de cours collectifs ponctuels.	
6. Modalités d'évaluation et de validation	
<i>Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.</i> TYPE DE VALIDATION Examen noté * MODALITÉS D'ÉVALUATION Prestation artistique Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne : Contenu de l'examen (si pertinent) : Se référer au répertoire des examens de discipline principale publié sur Intranet. COMPOSITION DU JURY Expert-e externe Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative Représentant-e de la direction (présidence) Remarque(s) : L'examen de 2e année est obligatoire pour cette discipline principale.	
7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	Pas de remédiation <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	
8. Remarques	
Une note en dessous de 4 est insuffisante et constitue un premier échec. À la fin de la première année du cursus de Bachelor, la répétition de l'évaluation de la discipline principale a lieu avant le début de la deuxième année du cursus.	
9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Selon la discipline choisie.	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM